

## **DECISION N°34/2020/Institut Mines-Télécom**

*(annule et remplace la décision n°14-2019 du 02 décembre 2019)*

### **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE AU SEIN DE TELECOM SUDPARIS**

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 28 novembre 2016

Vu la délibération du conseil d'administration du 15 juin 2017

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2020

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

#### **Section 1. Opérations de recettes**

---

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les conventions de recette issues des appels à projets de recherche pour un montant inférieur à six millions d'euros hors taxe (6 000 000 € HT).

- M. François DELLACHERIE, Directeur ;
- Mme Gisèle GEORGES, Directrice des affaires financières ;
- M. Claude VILLARD, Directeur des formations ;
- M. Emmanuel MONFRINI, Directeur adjoint des formations ;
- M. Olivier MARTINOT, Directeur de l'innovation et des relations entreprises ;
- M. Hervé DEBAR, Directeur de la recherche et des formations doctorales ;
- M. Bruno DEFUDE, Directeur d'études

#### **Section 2. Baux et location**

---

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les baux et locations de locaux dont la durée est inférieure à 6 ans et le montant de dépense inférieur à 45 000 € HT :

- M. François DELLACHERIE, Directeur ;
- Mme Gisèle GEORGES, Directrice des affaires financières

#### **Section 3. Adhésion à des associations ou groupements**

---

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans les limites de leurs périmètres respectifs, les documents emportant adhésion à des associations ou groupements professionnels d'un montant inférieur à 5 000,00 € HT en cas de 1<sup>ere</sup> adhésion ou inférieur à 15 000,00 € HT en cas de renouvellement :

- M. François DELLACHERIE, Directeur ;
- Mme Gisèle GEORGES, Directrice des affaires financières

---

#### Section 4. **Mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel**

Délégation permanente de signature est donnée à François DELLACHERIE à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans la limite de ses prérogatives, toute pièce relative aux formalités préalables à la mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel en qualité de responsable des traitements de données, pour l'Institut Mines-Télécom.

---

#### Section 5. **Publication et exécution de la présente décision**

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et aux personnels concernés sous couvert de leur hiérarchie. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 1<sup>er</sup> décembre 2020



Odile GAUTHIER  
Directrice générale